

# **PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 AVRIL 2019**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 avril 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire, Charles BELICARD.

**Etaient présents : Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS adjoints, Michel CLEMENT, Marie DESSAIGNE, Christophe JAFFRE, Nicolas MICHEL.**

**Absents excusés : Philippe LECOLLE, Jean-Luc PERRET et Jérôme TEILLERE**

Madame Marie DESSAIGNE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 22 mars a été approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **Comptabilité budget LOTISSEMENT :**

Le maire fait savoir qu'aucune opération n'a été faite sur l'exercice 2018. En conséquence, le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018 sont vierges de toutes réalisations tant en recettes qu'en dépenses, tant en section de fonction qu'en section d'investissement. L'affectation du résultat 2018 est donc à 0 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 dressé par le maire, qui a quitté la salle pendant le vote.

Le maire réintègre les locaux et présente le budget prévisionnel 2019 du lotissement qui reprend les mêmes chiffres de l'exercice 2018. Le conseil municipal vote et signe le dit budget qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 66 005 € (dépenses – recettes)
- INVESTISSEMENT : 62 705 € (dépenses – recettes)

### **Comptabilité budget PRINCIPAL COMMUNAL :**

Le maire fait lecture de tous les chiffres des réalisations 2018 qui sont tous similaires à ceux du compte de gestion dressé par le trésorier, puis il quitte la salle.

Le conseil municipal à l'unanimité (7 VOIX POUR sur 7 Votants) approuve le compte administratif 2018.

L'affectation du résultat sera reportée au budget comme suit :

- déficit solde d'exécution reporté : 32 343,66 € cpte 001 dépenses investissement
- excédent fonctionnement reporté : 214 763,29 € cpte 002 recettes fonctionnement

Le maire ayant réintégré les locaux, le conseil municipal à l'unanimité (8 VOIX POUR sur 8 Votants) approuve le compte de gestion 2018.

Le maire fait lecture de toutes les prévisions budgétaires 2019 des dépenses et recettes des deux sections. Il précise qu'il a été élaboré en conservant les mêmes taux de l'année dernière.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité (8 VOIX POUR sur 8 Votants) le budget primitif communal 2019 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT : 495 538,29 €

INVESTISSEMENT : 213 437,66 €

Le maire présente l'état 1259 et demande de statuer sur les taxes communales. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité conserve les mêmes taux que ceux de l'exercice 2018, à savoir :

Taxe Habitation : 11.79 %

Taxe Foncière Non Bâti : 15.49 %

Taxe Foncière Bâti : 51.39 %

Le produit attendu s'élève à 115 879 €. Le maire signe l'état 1259 correspondant qui sera transmis à Mr le Préfet de Saône & Loire.

**VOIRIES 2019** : Jérôme DESBOIS récapitule les travaux de voiries communautaires retenus pour cette année. Ils concernent Almont, les Lamains, les finitions à la Place et à La Cour. Le coût total est de 26 137,74 € HT. La part communautaire revenant à la commune s'élève à 22 703,45 €. Le reste à charge pour la commune s'élève à 3 434,29 €. Le devis de l'entreprise THIVENT est donc validé.

Il fait savoir que les 2 tonnes d'enrobé seront livrés à Dompierre les Ormes d'ici 15 jours.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Locations communales** : Brigitte CLERC fait le bilan des 3 nouvelles locations à démarrer prochainement :

- **Maison POULY** : elle sera occupée dès le 13 avril 2019 par Mr Florian GUEROUT et Mme Marine OMALY. Le bail a été signé pour un loyer de 300 € mensuels.
- **Logement SAFRAS** : il sera occupé au 1<sup>er</sup> mai 2019 par Mr Julien BEAUVILLE et Mme Barbara BAILLY. Le bail a été signé pour un loyer mensuel de 480 € (440 € de loyer et 40 € de charges chauffage).
- **Logement Maternelle** : il sera occupé au 1<sup>er</sup> juin 2019 par Mr Didier VACHER et Mme Cécile BRUN. Le bail a été signé pour un loyer de 460 € mensuels.

**O.P.A.H.** : Le maire fait savoir que la convention à intervenir entre la Communauté de Communes St Cyr Mère Boëtier et l'Etat sera signée le 5 mai 2019 à Matour par le Sous-Directeur de la DDT 71. Il précise que ce sera à l'occasion de la foire annuelle de la commune à Matour. Un stand consacré à l'OPAH sera présent sur le site.

Le maire rappelle le passage demain après-midi du Rétro Tour du Brionnais et qu'un ravitaillement en boissons est offert par la municipalité. Une centaine d'équipages de voitures anciennes et de collection feront une halte sur la place du 8 Mai.

Après un tour de table, le maire lève la séance à 22 H 35.